



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 JUIN 2024

OBJET : PETITES VILLES DE DEMAIN – MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le onze Juin à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN.

Etaient présents :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – M. JULLIEN
Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA
Alain – Mme TOUMANI Soréa – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET
Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa – M. DELAHAYE Guy –
Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl – M. RICHELME Jean-Marc.

Ont donné procuration :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. DALCANT Jacques a donné procuration à M. JULIEN Guillaume
M. DI GIOVANNI Alexandre a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
Mme PIOZIN Patricia a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

Absents excusés :

Mme FALAIX Evelyne – Mme PELEGRINA Geneviève – M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme
UGHETTO Wendy.



M. ROVIRA MARC A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 11 Juin 2024
Délibération N° DM_20240611N046

OBJET : PETITES VILLES DE DEMAIN – MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur Gérard Benoît, adjoint aux finances, rappelle à l'assemblée délibérante que la Commune, labélisée "Petites Villes de Demain", a élaboré son projet de territoire autour de plusieurs axes de travail dont :

- ✓ Le maintien et le développement des services publics et des équipements.

Dans ce cadre, la volonté de la Commune est de lutter contre la désertification médicale avec l'aménagement d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle permettant d'accueillir des médecins et professionnels de santé en réponse aux besoins d'accès aux soins de la population du bassin de vie.

Avec plus de 5.000 habitants, CHÂTEAU-ARNOUX SAINT-AUBAN est la seconde commune la plus importante de la C.A. Provence Alpes Agglomération, et marque son influence sur un bassin de vie où l'on recense un total de 17.500 habitants sur les 8 communes qui s'y rattachent, depuis LES MÉES et PEYRUIS au Sud, jusqu'à VOLONNE et SISTERON au Nord.

Le projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle est inscrit dans la convention avec la Région "Nos Territoires d'abord", dans le périmètre ORT et dans la convention "Petites Villes de Demain" qui a été signée en Avril 2021.

Monsieur Gérard Benoît propose de déposer des demandes de financement pour les travaux d'aménagement de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle au sein des Jardins de la Cité, 7 cours Péchiney à CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN (04160).

Ces travaux concerneront les aménagements intérieurs (plomberie, cloisons, acoustique, peinture...), les travaux de couverture ainsi que les aménagements extérieurs (stationnements...)

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	H.T.	RECETTES	H.T.
Etudes et Travaux	160.000 €.	Agence Régionale de Santé (20 %)	32.000 €.
		Conseil Régional "Nos Territoires d'Abord" (30 %)	48.000 €.
		ÉTAT (30 %)	48.000 €.
		Autofinancement (20 %)	32.000 €.
TOTAL	160.000 €.	TOTAL	160.000 €.

Où cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De l'autoriser à solliciter les subventions auprès des partenaires selon le plan de financement ci-dessus et à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- d'inscrire les sommes nécessaires au budget,
- de s'engager à conserver toutes les pièces du dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- **DECIDE** de solliciter les subventions selon le plan de financement présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que tous les documents s'y rapportant et à conserver toutes les pièces du dossier.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 7.5</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE DOUZE JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire</p>  <p>René VILLARD</p>
---	---